



23 octobre 2020

L'honorable Chrystia Freeland  
Vice-première ministre et ministre des Finances  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Envoyé par courriel à l'adresse : [Chrystia.Freeland@parl.gc.ca](mailto:Chrystia.Freeland@parl.gc.ca)

L'honorable Maryam Monsef  
Ministre des Femmes et de l'Égalité des genres  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Envoyé par courriel à l'adresse : [Maryam.Monsef@parl.gc.ca](mailto:Maryam.Monsef@parl.gc.ca)

Mesdames les Ministres,

Je vous écris au nom des 60 000 membres de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) qui travaillent au sein de la fonction publique canadienne, principalement au gouvernement fédéral. L'IPFPC est le plus grand syndicat canadien de professionnels du milieu des sciences, de la technologie de l'information, des soins de santé, de la vérification de l'impôt et de bien d'autres secteurs.

Je m'adresse à vous aujourd'hui en vos qualités respectives de vice-première ministre et ministre des Finances ainsi que de ministre des Femmes et de l'Égalité des genres. Nos membres vous perçoivent comme de grandes leaders féministes au sein de votre gouvernement.

Depuis le début de la pandémie, les employés du gouvernement fédéral ont fait de leur mieux pour aider et servir les Canadiennes et les Canadiens. Nous avons mis en place des systèmes qui leur permettent d'obtenir l'argent dont ils ont désespérément besoin. Nous avons aidé des milliers de gens coincés à l'étranger à rentrer au pays. Des laboratoires ont été transformés pour fabriquer du désinfectant pour les mains. Nos membres ont fait des miracles pour fournir de l'équipement de protection individuelle à ceux qui en avaient besoin. Nous avons mis au point une infrastructure technique permettant aux fonctionnaires de poursuivre leur travail en toute sécurité depuis leur domicile. Notre engagement et notre productivité n'ont jamais fléchi.

Tout au long de la pandémie, les employés fédéraux ont eu la possibilité d'utiliser le code de congé 699. Peu connu avant mars 2020, ce code permet de prendre un congé payé pour des circonstances « autres ». Au début de la pandémie, de nombreux fonctionnaires n'avaient pas les outils et les ressources habituellement fournis par l'employeur pour faire leur travail, et ils ont été obligés d'utiliser le code 699. Lorsque les écoles et les garderies ont fermé, le code a été utile pour les parents qui ne pouvaient pas travailler à la maison tout en s'occupant de leurs enfants et de leurs personnes à charge. Compte tenu du fait qu'il fallait protéger la santé et la sécurité de ses employés, le gouvernement a répondu rapidement et efficacement à la situation. Sa réponse était cohérente avec les autres aspects importants de son plan d'intervention dans le contexte de la pandémie.

Selon les données fournies par nul autre que le directeur parlementaire du budget, le code 699 est beaucoup moins utilisé maintenant que les employés sont outillés pour le télétravail et que les écoles et les garderies ont rouvert – bien que dans un certain chaos, il faut en convenir. Il n'en demeure pas moins

que ceux qui doivent avoir recours au code 699 sont probablement les employés fédéraux les plus vulnérables. Ils ont besoin de notre aide plus que jamais.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a annoncé des modifications aux dispositions sur les congés et a publié de nouvelles orientations sur l'utilisation du code 699. Même si nous avons réussi à le convaincre de consulter les syndicats fédéraux et que sa position initiale a évolué, nous sommes extrêmement déçus et inquiets de la tournure des événements.

Comme votre gouvernement l'a reconnu à juste titre, la pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités entre les genres et dans d'autres domaines. La participation des femmes à la population active a atteint son niveau le plus bas depuis 30 ans. Les femmes portent le fardeau des tâches non rémunérées de manière disproportionnée. Ainsi, l'élimination du code 699 aura de graves conséquences sur les femmes, les parents et les autres groupes vulnérables.

Étant donné la situation, une analyse comparative entre les sexes (ACS+) a été réalisée. Même si on nous avait promis que les résultats seraient publiés, votre gouvernement refuse maintenant de le faire en prétextant le caractère confidentiel des travaux du Cabinet. Nous avons tout même été en mesure de déterminer que les employés qui occupent des postes à prédominance féminine ou des emplois sans distinction de genre ont été plus nombreux à avoir recours au code 699, principalement pour s'acquitter de leurs responsabilités familiales.

Nos membres qui utilisent encore le code 699 le font en raison de circonstances exceptionnellement difficiles. Ils peuvent avoir besoin du code parce qu'ils sont immunosupprimés ou qu'ils ont un enfant ou une personne à charge souffrant de cette condition, ce qui rend l'école et la garderie trop risquées pour eux. Les nouveaux changements pourraient les obliger à épuiser tous les autres types de congés payés et même les forcer à prendre des congés non payés pour ce que nous jugeons être un problème d'accommodement. Les employés fédéraux les plus vulnérables seront vraisemblablement les plus touchés par des pertes de revenu et d'emploi.

Un jugement récent de la Cour suprême du Canada (Fraser c. Canada) confirme que l'Employeur est tenu de s'assurer que ses politiques n'ont pas d'incidence préjudiciable ou disproportionnée sur les membres de groupes bénéficiant d'une protection contre la discrimination fondée sur un motif énuméré ou analogue, y compris, sans s'y limiter, les femmes, les personnes racialisées, les Autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui ont des responsabilités familiales. Pas plus tard que le 19 octobre dernier, nous avons appris que les orientations proposées ne tenaient pas compte de cette récente jurisprudence de la Cour suprême. Voilà qui est extrêmement désolant.

Nous vous demandons, en votre qualité de leaders féminines fortes au sein du gouvernement et de ministres responsables de dossiers pertinents, de vous pencher sur la problématique, de poser les questions difficiles et de faire annuler cette décision qui aurait des conséquences dommageables sur les employés fédéraux. Le gouvernement a réagi à la pandémie et s'est soucié de ses employés de manière louable jusqu'à maintenant. Cette approche ne doit pas changer maintenant au détriment des femmes et de leur famille.

Je vous remercie du temps et de l'attention que vous accorderez à ce dossier très important.

Je vous prie d'accepter, Mesdames, l'expression de mes sentiments distingués.



Debi Daviau  
Présidente de l'IPFPC